Nations Unies A/63/367

Assemblée générale

Distr. générale
19 septembre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session
Point 64 b) de l'ordre du jour
Promotion et protection des droits de l'homme : questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le présent rapport, présenté en application de la résolution 62/221 de l'Assemblée générale, rend compte des activités menées par le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale et des principaux faits concernant son fonctionnement qui sont intervenus entre septembre 2007 et août 2008. Il fournit des détails sur les activités que le Centre a entreprises pour ce qui est du renforcement des capacités des États et des organisations de la société civile de la région, de la coopération technique et des activités consultatives, de l'appui à la démocratie, à la paix et à la sécurité, de l'information et de la diffusion de documents, des activités visant notamment à célébrer le soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du resserrement des alliances avec les États, les organisations sous-régionales, les organisations de la société civile et les organismes des Nations Unies.

* La soumission du présent document a été repoussée après la date limite dans le souci d'y faire figurer les informations les plus récentes.

08-51299 (F) 221008 221008

Table des matières

		Page
I.	Introduction	3
II.	Droits de l'homme et paix et sécurité	3
III.	Activités menées de septembre 2007 à août 2008	6
	A. Activités dans le domaine des droits de l'homme	6
	B. Activités liées à la démocratie et à l'état de droit	8
	C. Services consultatifs et coopération technique	9
	D. Promotion de la paix et de la sécurité en Afrique centrale	10
	E. Programme de stages	11
	F. Information, sensibilisation et documentation	11
IV.	Établissement de partenariats	13
	A. Collaboration avec les organisations régionales	13
	B. Collaboration avec le corps diplomatique, les donateurs et les organisations de la société civile	13
	C. Collaboration avec les organismes des Nations Unies	14
V.	Conclusions et recommandations	16

I. Introduction

1. Le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale a été créé en 2001, à la demande des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), en application de la résolution adoptée par le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale lors de sa quatrième réunion, tenue en avril 1994 à Yaoundé, ainsi que des résolutions 53/78 A et 54/55 A de l'Assemblée générale. Le Centre a pour mission de contribuer au renforcement des capacités dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme, d'appuyer la création d'institutions nationales de défense des droits de l'homme ou leur renforcement et de contribuer à diffuser et à faire connaître les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Il a en outre pour tâche d'encourager la démocratie et l'état de droit dans la sous-région et d'œuvrer en faveur de la prévention des conflits et de la promotion d'une paix et d'un développement durables.

2. Le Centre, qui mène son action sous la houlette du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), a été officiellement inauguré par la Haut-Commissaire en juin 2002. Son personnel comprend actuellement un directeur, un conseiller régional pour la démocratie, un spécialiste des droits de l'homme, un administrateur de programmes recruté sur le plan national chargé de la bibliothèque et des bases de données et quatre assistants recrutés sur le plan local (deux ont été recrutés à la suite de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 62/221).

3. Comme suite à la demande de l'Assemblée générale figurant dans sa résolution 62/221, un crédit supplémentaire de 520 100 dollars se répartissant comme suit : a) 381 100 dollars à la rubrique Postes, pour la création de deux nouveaux postes (un poste de la classe P-3 et un poste d'agent local) et la conversion de trois postes d'agent local et d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national; et b) 139 000 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, a été approuvé par l'Assemblée et doit être financé au moyen des ressources inscrites au chapitre 23 (Droits de l'homme) du budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. Le montant total des ressources approuvées pour le Centre au chapitre 23 pour l'exercice 2008-2009 comprend le financement de neuf postes (4 postes d'administrateur, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et 4 postes d'agent local) et 584 500 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes. Par ailleurs, le Centre dispose de ressources extrabudgétaires d'un montant de 365 000 dollars environ et bénéficie du concours de deux experts associés. Deux administrateurs recrutés sur le plan international sont sur le point d'être engagés.

II. Droits de l'homme et paix et sécurité

4. Depuis la création du Centre, les États de la sous-région sont davantage sensibilisés aux droits de l'homme. Ils s'emploient plus activement à promouvoir les droits fondamentaux et ont intensifié leur collaboration avec le HCDH. Par ailleurs, les activités menées par les organisations de la société civile, qui bénéficient de l'appui du HCDH, ont contribué à cette tendance positive. La plupart des États de la sous-région ont ratifié les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, s'apprêtent à le faire ou en ont exprimé l'intention. Ils ont créé des départements ou des ministères des droits de l'homme, ainsi que des institutions

nationales de défense des droits de l'homme[1], qui se concentrent néanmoins davantage sur les programmes de promotion et de sensibilisation que sur le suivi et la protection des droits de l'homme.

5. Les systèmes de justice et l'administration pénitentiaire n'ont que récemment fait l'objet d'une attention accrue de la part des pays de la sous-région. Cela étant, ils pâtissent souvent du manque de fonds, de personnel qualifié et de locaux ou de matériel adéquats, ce qui, dans la plupart des cas, se traduit par de considérables retards dans le déroulement des procès. Souvent, l'administration de la justice n'est pas à l'abri d'une intervention injustifiée du pouvoir exécutif et certaines législations nationales doivent encore être adaptées aux normes internationales, même si on peut observer quelques premiers signes annonciateurs de progrès. Le Cameroun a ainsi adopté un nouveau code de procédure pénale en 2007, qui a été généralement bien accueilli et est considéré comme respectueux des droits de l'homme et, en septembre 2007, le Gouvernement gabonais a officiellement aboli la peine de mort qui n'était plus pratiquée depuis ces 20 dernières années.

6. La situation dans les prisons est également inquiétante, elles sont souvent très surpeuplées et se caractérisent par des conditions dangereuses pour les détenus. Des allégations de mauvais traitement des détenus ont été reçues et des cas de décès durant la détention par suite d'un usage excessif de la force ou d'armes à feu ont été signalés. Pour remédier à cette situation, les États de la sous-région ont exprimé leur intention d'investir dans de nouvelles prisons, qui devront être administrées conformément aux normes internationales. Ils ont en outre pris des mesures en vue de moderniser leur législation pénale et de prévoir des formes de sanctions autres que l'emprisonnement ou les amendes. Certains pays ont aussi sollicité une assistance technique auprès du Centre aux fins d'aligner leurs textes se rapportant à l'administration de la justice sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme. Ces activités sont – et continueront d'être – appuyées par le Centre et promues dans la sous-région.

7. Les situations de conflit ont, dans l'ensemble, continué de se résorber dans la sous-région, à l'exception du Tchad. En République centrafricaine, le 26 juin 2008, les mouvements rebelles ont conclu un accord de paix global, toutefois, le Centre s'inquiète d'une disposition prévoyant l'amnistie pour les crimes de guerre. Au Burundi, le chef du mouvement d'opposition armé (FNL-Palipehutu) a signé un accord de paix le 26 mai 2008. Les efforts se poursuivent pour encourager les milices locales dans l'est de la RDC à désarmer et à réintégrer pacifiquement la société. Dans le triangle formé par les vastes régions limitrophes des frontières entre le Cameroun, le Tchad et la République centrafricaine, le banditisme qui est largement répandu est la principale cause des déplacements massifs, en particulier en République centrafricaine. Le 14 août 2008, le Centre a suivi de près le processus de rétrocession de la péninsule de Bakassi et des îlots adjacents et le transfert de leur souveraineté au Cameroun, alors que des groupes locaux s'opposent à la décision rendue par la Cour internationale de Justice et que la région est devenue un repaire pour les trafiquants, les rebelles et les bandits entre-temps.

8. Si dans certains États, l'expression de critiques raisonnables par les médias est largement tolérée, il en va tout autrement ailleurs. Dans certains pays de la sous-

[1] Ces institutions nationales de défense des droits de l'homme ont été créées en tenant compte à des degrés divers des Principes de Paris relatifs au statut des institutions nationales chargées de promouvoir et de protéger les droits de l'homme.

région, les journalistes ont été soumis à des arrestations, et des publications ou des stations de radio ont été fermées, au moins de manière temporaire, limitant le débat public pluraliste, qui joue un rôle essentiel pour promouvoir la démocratie et le progrès. Ces contraintes ont souvent été imposées sur la base d'une interprétation étroite des textes de loi relatifs à la diffamation. De même, la marge de manœuvre des organisations de la société civile varie d'un pays à l'autre, même si l'on reconnaît à présent largement leur rôle social important et si elles peuvent fonctionner et exprimer leurs vues publiquement.

9. Des élections locales et législatives ont été organisées au Cameroun, au Congo, au Gabon et en Guinée équatoriale. Dans l'ensemble, le taux de participation a été très faible et des problèmes ont été signalés concernant la distribution des cartes d'électeur dans les délais voulus, l'indépendance des commissions électorales et le manque général de transparence. Qui plus est, la mise en place d'une commission électorale efficace, indépendante et crédible demeure une gageure dans tous les pays de la sous-région.

10. La discrimination sous toutes ses formes mérite de faire l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics et de la société civile. Bien que tous les gouvernements de la sous-région se soient dotés de ministères de la condition féminine, il reste encore beaucoup à faire pour lutter efficacement contre les inégalités entre les sexes. Les lois discriminatoires ont souvent été identifiées et les gouvernements ont pris des dispositions pour passer en revue leur législation et veiller au respect de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Mais l'application des principes relatifs à l'égalité demeure un problème majeur, en particulier s'agissant des droits des femmes, des droits des personnes handicapées et des droits des populations autochtones. Les pratiques culturelles traditionnelles peuvent parfois porter atteinte aux droits des femmes et doivent être examinées dans le cadre d'un débat public, de la législation et d'une action de suivi. La violence à l'encontre des femmes est aussi un phénomène récurrent auquel les pouvoirs publics, la société civile et les communautés locales doivent prêter une attention particulière, en adoptant des mesures législatives et en prévoyant des sanctions, ainsi qu'en menant des campagnes d'information. Plusieurs États de la sous-région ont pris conscience que la discrimination dont font l'objet les populations autochtones, notamment les Pygmées, les Mbororos et les Khoisan dans le sud de l'Angola ou les Batwa au Rwanda, était un problème qu'il fallait combattre d'urgence. Pourtant, peu de mesures concrètes ont été prises pour aider ces populations à exercer leurs droits économiques, sociaux et culturels, notamment s'agissant du droit d'accès à la terre, à la santé, à l'éducation et à l'eau potable.

11. Les migrations provoquées par les conflits ou les difficultés économiques continuent d'être un sujet de vive préoccupation dans la sous-région, de même que la traite des êtres humains, en particulier la traite des enfants. Les activités lucratives de trafic ayant cours en Afrique de l'Ouest se déplacent vers la sous-région. Le Centre entend examiner ces questions en collaboration avec la CEEAC, dans le cadre d'un atelier auquel des représentants d'États de l'Afrique de l'Ouest ont exprimé l'intention de participer. De plus, dans certains pays de la sous-région, des travailleurs migrants illégaux ont été soumis à des traitements inhumains et le Centre a reçu des informations faisant état d'incidents mortels survenus durant leur arrestation ou leur détention ou lors de leur reconduite à la frontière. Plusieurs États de la sous-région ont exprimé leur volonté de lutter énergiquement contre ces

pratiques et d'élaborer des politiques régionales pour les aider à lutter contre ce problème de manière plus large, qui prévoient notamment le renforcement des contrôles aux frontières, une coopération accrue entre les services de police, notamment avec INTERPOL, l'organisation d'une campagne d'information, et l'amélioration des activités visant à identifier les victimes et à leur apporter une protection.

III. Activités menées de septembre 2007 à août 2008

A. Activités dans le domaine des droits de l'homme

12. Dans sa stratégie triennale pour la période 2007-2009, le Centre se concentre sur les pays où le HCDH n'est pas présent et où le Département des opérations de maintien de la paix n'a pas mis sur pied une opération de paix assortie d'une composante droits de l'homme. Compte tenu des ressources dont il dispose, jusqu'en 2009, le Centre axera ses activités sur le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et Sao-Tomé-et-Principe. Cela étant, les activités du Centre qui portent sur le renforcement des capacités ou la sensibilisation, en particulier s'agissant de la justice transitionnelle, la paix et la sécurité, la traite des personnes et d'autres problèmes qui se posent dans la sous-région, s'adressent à tous les États de l'Afrique centrale.

13. En février 2008, à la suite des violentes manifestations contre l'augmentation du prix de l'essence et du coût de la vie qui ont éclaté dans plusieurs villes du Cameroun, le personnel du Centre s'est entretenu avec des représentants du Gouvernement et de la société civile, des journalistes et des juristes afin de comprendre les causes sous-jacentes de cette vague de protestations et de s'informer sur la manière dont les autorités ont réagi face à cette flambée de violence. Sur la base de ces rencontres et d'une réunion avec le Ministère des affaires étrangères, le Centre doit s'entretenir avec le Gouvernement à la fin de l'année pour étudier les moyens d'aider différents organismes publics, en particulier les forces de sécurité, à respecter les normes relatives aux droits de l'homme lorsqu'ils sont confrontés à des émeutes violentes.

14. Les droits des femmes, l'émancipation des femmes, la violence à l'encontre des femmes et la discrimination sexuelle ont continué d'occuper une place privilégiée dans la stratégie du Centre pour 2007-2008. Le 27 novembre 2007, lors de la semaine de manifestations visant à célébrer la douzième Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le Centre a organisé, sous le patronage de la Ministre camerounaise de la condition féminine, des journées de formation et de réflexion en vue de donner aux veuves et aux orphelins les moyens d'exercer leurs droits spécifiques. Le Centre a aussi appuyé activement un projet de l'Association Women in Alternative Action (WAA) destiné à mettre en évidence les clauses discriminatoires dans la législation camerounaise qui sont contraires à la Constitution de 1996 et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le 18 janvier 2008, le Centre a accueilli un débat organisé par l'association aux fins d'établir une liste des textes concernés et de proposer des amendements qui seront ensuite soumis au Parlement pour examen et suite à donner. Dans le cadre des stages de formation et des séminaires qu'elle organise avec le concours du Centre qui fournit des documents d'information,

l'association encourage les femmes à créer leurs propres sources de revenu et sensibilise les femmes et les filles aux problèmes liés au VIH/sida. Les femmes et les droits de la personne ont aussi été le thème d'un atelier de formation de deux jours organisé par le Centre au Congo, en novembre 2007, à l'intention des formateurs du Ministère de la famille, des affaires sociales et de la santé et du Ministère des affaires des femmes, ainsi que des journalistes. Les participants sont convenus d'organiser une formation à l'intention d'autres ONG et des fonctionnaires pour leur apprendre à intégrer le principe de l'égalité des sexes et les droits de la personne dans leurs programmes et en vue d'organiser une campagne sur les violences faites aux femmes, en collaboration avec le projet de l'Union européenne intitulé « Programme d'appui à l'émergence et au développement ». En juin 2008, dans le cadre d'une mission effectuée par le Centre à Brazzaville, huit représentants de ces ministères, qui avaient reçu une formation en novembre 2007, ont sensibilisé le personnel de leur service aux droits des femmes, à la discrimination sexuelle et à l'égalité des sexes. Cet exercice doit être suivi de plusieurs autres stages de formation consacrés à ces questions, qui seront organisés en particulier dans les différentes provinces du Congo.

15. Le 20 novembre 2007, à l'occasion de la dix-huitième Journée mondiale de l'enfance, le Centre a organisé une journée portes ouvertes à l'intention de 50 lycéens qui se sont renseignés sur la Convention relative aux droits de l'enfant et ont discuté de leurs droits. Le 11 avril 2008, un atelier a été organisé conjointement par le Centre et l'Association camerounaise des femmes africaines sur le thème de la traite et du travail des enfants. Le Centre a présenté un exposé sur la Convention, le deuxième Protocole s'y rapportant et le Protocole de Palerme, ainsi que sur le Rapporteur spécial sur la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants. Tout au long de l'année, le Centre a continué de soulever la question des droits des enfants avec les ministères concernés du Cameroun, du Congo et du Gabon. Le Centre a par ailleurs dispensé à plusieurs occasions des conseils aux ministères et à des membres de la société civile dans la région sur les normes relatives aux droits de l'homme et l'obligation qui incombe aux États de promouvoir et de protéger les droits des enfants. En octobre 2008, le Centre prévoit d'organiser une consultation régionale au Gabon en vue d'aider les pays de la sous-région à promouvoir les droits de l'enfant et à engager un débat public sur les mesures qui devraient être prises pour améliorer la situation actuelle.

16. Suite à une plainte soumise au Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples autochtones par un groupe de personnes vivant dans le département de Mezam (nord-ouest du Cameroun) qui affirmaient que leur droit de choisir leur propre chef traditionnel avait été violé et qu'un chef lié au Gouvernement leur avait été imposé, une équipe du Centre s'est rendue dans la région pour s'entretenir avec les autorités locales et leur a recommandé de veiller au respect des droits de ces populations en réglant les problèmes liés à la gouvernance traditionnelle locale et les questions foncières. Le Centre collabore avec les groupes autochtones en vue de les aider à lutter contre ces problèmes. À cette fin, le Centre gère un réseau sous-régional autochtone qui échange régulièrement des informations et des idées. En mars 2008, le Centre a mis en place un réseau d'information sur l'Internet à l'intention des populations autochtones et des minorités d'Afrique centrale. Plus d'une centaine de personnes, généralement des dirigeants autochtones de l'Afrique centrale et d'autres régions, se sont inscrites sur un fichier d'adresses et peuvent ainsi recevoir et échanger

régulièrement des informations sur des questions intéressant les autochtones et les minorités vivant dans la sous-région (programme de bourses du HCDH à l'intention des autochtones, initiatives lancées par des ONG locales en vue de promouvoir les droits des populations autochtones, invitations à des séminaires, échange de documents, etc.).

17. À la suite de la célébration de la seizième Journée internationale des personnes handicapées, le 3 décembre 2007, le Ministère camerounais des affaires sociales a mis sur pied un comité préparatoire interministériel doté de cinq sous-commissions, aux travaux desquelles le Centre a activement participé. Les sous-commissions ont examiné des questions se rapportant au cadre juridique régissant les droits des personnes handicapées, à la réintégration socioéconomique, à la santé et à l'éducation de ces personnes, à l'information et aux infrastructures qui leur sont destinées.

18. L'éducation dans le domaine des droits de l'homme étant l'un des meilleurs moyens de promouvoir une culture de respect des droits de l'homme, en mai 2008, le Centre s'est associé à l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture en vue d'organiser un séminaire auquel ont assisté 15 spécialistes de l'éducation issus de cinq pays africains, dont le Cameroun et le Tchad. Ce séminaire portait sur l'introduction d'une initiation aux droits de l'homme dans les écoles primaires et secondaires. Les participants ont formulé plusieurs recommandations concernant notamment la prise en compte de l'enseignement des droits de l'homme dans les politiques et la législation nationales, la diffusion du plan d'action des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme et le renforcement de l'enseignement à cet égard dans les écoles primaires et secondaires.

19. Depuis septembre 2007, le Centre a organisé 10 séances de formation à l'intention des policiers et des gendarmes camerounais. Par ailleurs, le Centre Awae de perfectionnement aux techniques de maintien de l'ordre a sollicité une assistance auprès du Centre aux fins d'introduire une formation aux droits de l'homme dans ses cours destinés aux policiers des pays de la CEAC, dont certains s'apprêtaient à être affectés à des missions de paix. Durant la formation, l'accent était mis sur les droits de l'homme durant l'enquête, au moment de l'arrestation et lors de la détention. De plus, en avril 2008, le Centre et l'Association camerounaise pour les droits de l'homme, la démocratie et la paix ont organisé un séminaire consacré aux droits des détenus à l'intention de la police camerounaise et des organisations de la société civile.

B. Activités liées à la démocratie et à l'état de droit

20. Plusieurs pays de la sous-région étant engagés dans un processus de transition, en juin 2007, le Centre a convié des représentants de la société civile expérimentés à prendre part à un atelier consacré à la justice transitionnelle. Une formation complémentaire, financée par le Gouvernement suisse, leur a été dispensée en mai 2008, afin d'approfondir leur connaissance du sujet et de développer leurs aptitudes pédagogiques. À l'initiative du Centre, les participants ont créé un réseau régional afin de mettre en commun des informations, des documents de référence et des supports pédagogiques sur la justice transitionnelle. Sous la conduite du Centre, le réseau mène une action très dynamique et favorise l'échange d'idées, de données d'expérience et d'informations. Par exemple, les membres du réseau en République

centrafricaine et en République démocratique du Congo ont travaillé en étroite concertation après l'arrestation de Jean-Pierre Bemba, intervenue le 24 mai 2008 en exécution d'un mandat d'arrêt délivré par la Cour pénale internationale.

21. En octobre 2007, le Centre a accueilli un forum international sur la démocratie en Afrique, qui a réuni 50 délégués d'Afrique centrale, d'Afrique australe, d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique du Nord. Organisé en collaboration avec Cameroun Solutions, groupement national d'ONG de défense des droits de l'homme et de la démocratie, le forum avait pour but d'examiner les pratiques démocratiques de l'Afrique depuis les années 90. Pendant trois jours, des universitaires et des experts des gouvernements et de la société civile ont débattu de sujets divers tels que la démocratie et le développement, la transition démocratique après un conflit, les systèmes électoraux garants d'élections libres et régulières et l'appui de la communauté internationale au processus démocratique.

22. En décembre 2007, le Centre a tenu une réunion de consultation avec des ONG centrafricaines et tchadiennes afin de recueillir leur point de vue sur le conflit et sur la contribution qu'elles pourraient apporter au rétablissement du dialogue entre les différents groupes en menant des activités de développement des capacités axées sur le règlement des conflits, la médiation et la consolidation de la paix. Cette réunion a amené le Centre à multiplier ses contacts et à en relever le niveau à la fois en République centrafricaine et au Tchad, et à établir un réseau de personnes motivées chargées de diffuser des documents et supports d'information relatifs aux droits de l'homme et à la démocratie auprès des populations.

23. Le Centre administre le projet commun HCDH-Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) intitulé « Aider les communautés tous ensemble », qui vise à faire en sorte que les ONG intéressées soient plus au fait des questions touchant la démocratie et les droits de l'homme. Au Cameroun, six ONG bénéficient de ce projet. Celui-ci est arrivé au terme de sa cinquième phase, et le Cameroun a été retenu pour participer à la sixième. Le rôle du Centre dans ce projet est de conseiller les ONG et d'aider à leur donner les moyens d'élaborer des programmes pédagogiques sur les droits de l'homme et de concevoir leurs projets selon une approche fondée sur les droits de l'homme.

C. Services consultatifs et coopération technique

24. En août 2007, le Centre a tenu une journée de consultations avec des représentants de six ministères camerounais, y compris le Cabinet du Premier Ministre, et de la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés, qui a permis de définir de nouvelles modalités de collaboration sur les questions touchant les droits de l'homme et la démocratie au Cameroun.

25. En octobre 2007, le Centre a organisé un atelier de formation de cinq jours consacré à l'établissement des rapports à l'intention des organes de surveillance des traités et à la suite à donner à leurs recommandations ainsi qu'aux travaux des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales; l'atelier a réuni 18 hauts fonctionnaires du Cameroun, du Congo, du Gabon et de la Guinée équatoriale. D'ici à 2009, des activités destinées à compléter cette formation seront menées dans chacun des quatre pays.

26. Le Centre a fourni des services de consultation à la Commission nationale camerounaise des droits de l'homme et des libertés. Le 18 octobre 2007, il a accueilli un atelier d'une journée destiné à former les nouveaux chargés de liaison de la Commission auprès des différents ministères ainsi que les membres de la Commission à la surveillance du respect des droits de l'homme dans leurs domaines de compétence respectifs. Le Centre a par ailleurs fourni des conseils dans le cadre de l'élaboration du projet de la Commission visant à renforcer les capacités nationales dans le domaine des droits de l'homme, projet mis en œuvre en coopération avec le PNUD.

27. Le comité directeur, composé d'experts de la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés, du Gouvernement, des milieux universitaires et de la société civile, chargé d'élaborer pour le Cameroun un plan d'action national sur les droits de l'homme, a poursuivi sa tâche avec l'assistance technique du Centre. Le projet de formulation de ce plan était soutenu par le Centre et a été approuvé par le Gouvernement camerounais en 2006. Démarrant par une analyse de la situation sociale, économique, politique, juridique, culturelle et institutionnelle du pays, le plan d'action comprend cinq grandes sections consacrées respectivement aux droits civils et politiques, aux droits économiques, sociaux et culturels, aux droits relatifs à la sécurité humaine, aux droits des groupes les plus vulnérables et aux mécanismes d'adoption, d'application et d'évaluation. Les 17 et 18 juin 2008, au cours d'un atelier de validation, le Centre a fait une série de propositions concernant la protection des droits de l'homme dans le contexte des catastrophes naturelles et des conflits et sur la protection des droits des réfugiés, des travailleurs migrants et des personnes privées de liberté, ainsi que sur les affectations de crédits budgétaires et l'établissement de données de référence. Le texte final du projet de plan national d'action relatif aux droits de l'homme sera soumis au Gouvernement et au Parlement pour être adopté sous la forme d'une loi.

28. Au cours d'une mission au Congo, du 2 au 18 février 2008, le Centre a tenu des réunions avec le Ministre de l'éducation professionnelle et technique, le Président de l'Assemblée nationale congolaise, le Ministre chargé de la sécurité ainsi qu'avec des représentants de la Commission nationale des droits de l'homme et du Ministère chargé de l'autonomisation des femmes et de leur intégration dans les activités de développement. Les objectifs de la mission étaient d'appuyer le plan national relatif aux droits de l'homme, qui comprend la création d'un organe national chargé de contrôler le respect des droits de l'enfant, de collecter des données ventilées sur les problèmes touchant les enfants et d'aider à l'établissement des rapports à l'intention du Comité des droits de l'enfant. Elle avait aussi pour but de consolider la Commission nationale des droits de l'homme et de développer les compétences des responsables de l'administration et des journalistes sur les questions de discrimination et les questions touchant les femmes.

D. Promotion de la paix et de la sécurité en Afrique centrale

29. Le 26 mai 2008, le Centre a pris part, aux côtés des chefs de secrétariat d'autres organismes des Nations Unies, à une réunion de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, présidée par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, au cours de laquelle ont été examinés le processus de délimitation de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria et la question du retour à la souveraineté camerounaise de la péninsule de Bakassi, le 14 août 2008, une

attention spéciale étant portée à des questions particulières comme la sécurité et les conséquences pour la population concernée par ce changement de souveraineté. Soulignant que le processus de restitution devait se dérouler dans le souci et le respect des droits de l'homme et que ce respect devait perdurer une fois le processus achevé, le Centre a offert de fournir des conseils et un appui technique.

E. Programme de stages

30. Le Centre a encore développé son programme de stages destiné aux étudiants diplômés, aux représentants des gouvernements, aux fonctionnaires et aux représentants de la société civile. Il a accueilli 12 stagiaires de la région – étudiants spécialisés dans les droits de l'homme, membres des forces de sécurité, enseignants, administrateurs et informaticiens –, qui ont participé à ses activités opérationnelles ainsi qu'à ses tâches administratives et ont tous fait l'expérience concrète des questions touchant les droits de l'homme. Les stages ont une durée de deux à six mois. Les stagiaires venaient du Cameroun, de la République centrafricaine et du Tchad. Le Centre étant situé à Yaoundé, les demandes de stages venant du Cameroun sont nombreuses et l'on continue d'encourager les autres pays de la sous-région à présenter des candidats qualifiés.

F. Information, sensibilisation et documentation

31. Fournir aux gouvernements, aux réseaux de la société civile et au grand public des informations sur les droits de l'homme et sur ses activités est un aspect essentiel de la stratégie du Centre. Il a donc continué d'inviter des organisations de la société civile, des étudiants et d'autres particuliers intéressés à participer à des débats, conférences et journées spéciales d'information sur des sujets divers touchant les droits de l'homme et la démocratie tels que la discrimination raciale, le droit à l'eau potable, les opérations de paix des Nations Unies, ainsi qu'à la célébration de journées spéciales. Le site Web du Centre est mis à jour régulièrement et contient des informations générales sur le Centre, ses activités et ses ressources et sur les activités du HCDH, ainsi que sur les débats relatifs aux droits de l'homme et à la démocratie, les rapports sur le sujet et les dernières tendances. Depuis sa création en mars 2007, ce site Web a reçu en moyenne 500 visites par semaine. Le Centre a ouvert récemment un forum de discussion sur les droits de l'homme et la démocratie.

32. Le Centre établit chaque semaine une revue de presse sous-régionale et internationale qui est diffusée auprès d'environ 4 500 lecteurs dans la sous-région et ailleurs. Il veille aussi à la circulation de l'information au sein de ses quatre réseaux principaux (peuples autochtones, médias, justice transitionnelle et discrimination fondée sur le sexe) et d'autres groupes moins formels établis dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie.

33. Le Centre dispose d'une bibliothèque de références de taille modeste. Pendant la période considérée, 1 700 visiteurs ont consulté des documents relatifs aux droits de l'homme et à la démocratie, ou des sites Web consacrés aux droits de l'homme, demandé l'avis du Centre sur un sujet d'étude, ou posé des questions ou exposé des préoccupations sur les droits de l'homme et la démocratie.

34. Les manifestations organisées à l'occasion du cinquante-neuvième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du lancement de la campagne de sensibilisation d'une année destinée à marquer le soixantième anniversaire de la Déclaration ont été une excellente occasion d'appeler l'attention des principaux décideurs, des partenaires de la coopération au développement, de la société civile, des étudiants et du grand public sur les droits universels de la personne. Le 7 décembre 2007, le Centre a ouvert ses portes à 120 élèves de diverses écoles à l'occasion de l'anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le 10 décembre, aux côtés de 200 représentants gouvernementaux et autres partenaires (missions diplomatiques, chefs de secrétariat d'organismes des Nations Unies, représentants de la société civile et journalistes), le Centre a participé à une cérémonie officielle au cours de laquelle ont été présentées des œuvres d'artistes camerounais sur les thèmes de la torture, de la migration et de la violence contre les femmes. Dans le cadre du plan d'information et de sensibilisation du Centre, des matériels promotionnels, y compris des brochures contenant le texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme, des calendriers, des affiches, des autocollants et des T-shirts, ont été distribués. Le plan prévoyait aussi des interventions dans les médias privés et publics au moyen d'articles, d'entretiens et d'émissions. Les célébrations ont été clôturées par une conférence sur le thème de « L'universalité des droits de l'homme : dignité et justice pour tous », à laquelle ont assisté des étudiants, des universitaires et des responsables de la société civile. Le 16 juillet 2008, dans le cadre des manifestations organisées à l'occasion du soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Centre a coordonné une conférence-débat sur l'éradication de la torture dans les centres de détention, animée en collaboration avec le Ministère de la justice, deux ONG camerounaises (Action chrétienne contre la torture et le Centre de réhabilitation des victimes de la torture) et le Haut-Commissariat de Grande-Bretagne au Cameroun, avec la participation de la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés du Cameroun.

35. Les contacts réguliers qu'il entretient avec les médias ont permis au Centre d'entretenir l'intérêt du public pour les questions touchant les droits de l'homme et la démocratie. Une partie de la stratégie du Centre consiste à fournir aux journalistes des connaissances et des outils pour leur permettre d'intégrer la perspective des droits de l'homme dans leur travail quotidien, d'appuyer les programmes publics d'éducation relatifs aux droits de l'homme et de tenir le public informé de ces questions. Le Centre a organisé des ateliers de formation sur la violence sexiste à l'intention des journalistes au Gabon, au Cameroun et au Congo, en juillet 2007 et en février et juin 2008 respectivement; il a aussi organisé, en juillet 2008, un atelier consacré à une approche du journalisme fondée sur les droits de l'homme, auquel ont participé 25 journalistes camerounais de la presse écrite et des médias audiovisuels publics et privés. Le Centre a aussi tenu à Bangui un atelier de trois jours consacré à la législation relative au journalisme, à la liberté de la presse, à la protection des journalistes et aux questions d'éthique professionnelle, de déontologie et de diffamation.

IV. Établissement de partenariats

A. Collaboration avec les organisations régionales

36. Une réunion d'experts sur les droits des peuples autochtones et la mise en œuvre de la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones, organisée par le HCDC et le Centre en collaboration avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, s'est tenue à Brazzaville les 12 et 13 novembre 2007. Cette réunion était également organisée avec le concours du Groupe de travail international pour les affaires autochtones, du Comité de coordination des peuples autochtones d'Afrique et du Département des affaires politiques de l'Union africaine. Elle a été l'occasion pour les représentants des peuples autochtones de toutes les régions d'Afrique d'échanger leurs points de vue et leurs expériences au sujet de la mise en œuvre de la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones en Afrique et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Les participants ont discuté des pratiques de référence, recensé les problèmes et formulé des recommandations, visant notamment l'établissement d'un réseau, qui a été créé ultérieurement et est administré par le Centre, comme indiqué au paragraphe 16 ci-dessus.

37. Le Centre a participé au neuvième sommet des chefs d'État de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), qui s'est tenu à Yaoundé les 24 et 25 juin 2008. Le sommet a passé en revue les obstacles ralentissant le processus d'intégration régionale et plusieurs décisions ont été prises afin de faire progresser l'établissement des institutions communautaires. Un parlement devrait voir le jour en 2009, un passeport permettant de circuler librement dans l'espace communautaire sera lancé le 1er janvier 2010 et les préparatifs en vue de la création d'une compagnie aérienne commune, destinée à améliorer les liaisons aériennes intracommunautaires, seront accélérés. Le Centre et le tout nouveau Comité des droits de l'homme de la CEEAC ont entamé des discussions dans le but d'élaborer des programmes communs relatifs à la traite des êtres humains, à la circulation des armes de petit calibre et aux questions touchant les droits de l'homme en général.

38. En novembre 2007, des représentants du Centre ont assisté à la quarante-deuxième session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, à Brazzaville. À cette occasion, le Centre a organisé des groupes de discussion et un programme de formation à l'intention des ONG sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

39. Les liens entre le Centre et la CEEAC, officialisés sous la forme d'un protocole d'accord, sont encore resserrés par la préparation d'une conférence commune sur la traite des enfants, qui aura pour but de mieux faire connaître ce problème, d'accroître la collaboration entre les États et de mettre sur pied des programmes communs efficaces.

B. Collaboration avec le corps diplomatique, les donateurs et les organisations de la société civile

40. Le Centre a établi des liens de coopération étroits avec les organisations de la société civile du Burundi, du Congo, du Gabon, de la Guinée équatoriale, de la

République centrafricaine, de la République démocratique du Congo et du Tchad, et plus encore du Cameroun, non seulement parce que le Centre y a son siège mais aussi parce que les ministères camerounais participent très activement à ses activités. Le Centre s'emploie à développer les capacités de la société civile et des institutions privées; il le fait aux côtés de responsables gouvernementaux de niveau intermédiaire, afin de favoriser l'établissement de liens et une meilleure compréhension entre ces deux groupes et d'accroître la coopération, en particulier dans l'établissement des rapports destinés aux organes de surveillance des traités et en préparation du prochain examen périodique universel[2]. Pendant la période considérée, plus de 100 ONG de la sous-région ainsi que des représentants gouvernementaux ont participé à plus de 25 activités destinées à développer leurs connaissances des droits de l'homme, et des documents d'information ont été envoyés à plus de 1 000 ONG et 3 000 personnes. Le personnel du Centre a aidé les gouvernements et les organisations de la société civile à organiser une cinquantaine d'activités.

41. Le Centre a établi des liens solides avec l'Organisation internationale de la Francophonie, avec laquelle il a organisé deux conférences de presse au Gabon et élaboré un programme commun destiné à enseigner aux journalistes du Congo comment présenter l'information sous l'angle des droits de l'homme.

42. Le Centre a resserré sa coopération avec le Gouvernement suisse; ensemble, ils ont organisé une journée de consultation des représentants des ONG centrafricaines et tchadiennes sur les questions du processus de démocratisation, de la gouvernance, du règlement des conflits et de la médiation entre les belligérants. Le Centre a également largement renforcé ses partenariats bilatéraux, notamment avec les Pays-Bas et la France, qui tous deux financent des postes d'administrateur auxiliaire et soutiennent activement les programmes du Centre dans la région, mais aussi avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui a contribué à ses activités de promotion et de sensibilisation sur la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants par l'apport de ressources à la fois financières et humaines. Le Centre a établi des liens étroits avec l'Union européenne à la fois au Cameroun et au Congo, où ont été réalisés des projets communs, à savoir la création d'un prix du journalisme axé sur les droits de l'homme au Cameroun et un programme de développement des capacités destiné aux journalistes du Congo.

C. Collaboration avec les organismes des Nations Unies

43. Le Centre travaille en collaboration étroite avec les équipes de pays des Nations Unies, qui lui apportent un appui substantiel dans l'exécution de ses activités dans la région. Au Cameroun, au Congo et en Guinée équatoriale, le Centre a tissé des liens solides avec les équipes de pays, auxquelles il est désormais pleinement intégré, participant régulièrement à la planification de leurs travaux et à leurs activités. En juin 2008, le Centre a pris part à une réunion stratégique de l'équipe des Nations Unies en Guinée équatoriale, qui s'est tenue au Maroc, où il a

[2] Cameroun : quatrième session du Conseil des droits de l'homme, du 2 au 13 février 2009; République du Congo, République centrafricaine et Tchad : cinquième session, du 4 au 15 mai 2009; Guinée équatoriale et République démocratique du Congo, sixième session, du 30 novembre au 11 décembre 2009.

été décidé que le Centre participerait à un programme de développement des capacités dans les domaines du VIH/sida et des droits de l'homme, et des droits des migrants. Il a également été convenu que le Centre jouerait un rôle consultatif dans la mise en place du fonds d'affectation spéciale sur les droits de l'homme, administré par le PNUD, en Guinée équatoriale et qu'une mission conjointe du Centre et de l'équipe des Nations Unies se rendrait en Guinée équatoriale pour rencontrer le Gouvernement.

44. Au Cameroun, le Centre est également représenté au sein du Groupe de la communication des Nations Unies, groupe composé des fonctionnaires de l'information des organismes des Nations Unies, qui a mis au point une stratégie de communication commune à tous les organismes présents dans le pays.

45. La promotion de l'égalité des sexes et la prévention de la violence contre les femmes sont des sujets de préoccupation communs aux organismes des Nations Unies présents au Cameroun, et le Centre a contribué aux activités menées dans ces domaines. En novembre 2007, il a pris part à une réunion de l'équipe des Nations Unies dans le pays pour discuter des directives à suivre dans la collecte d'informations en vue de l'établissement du rapport à soumettre au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, ainsi que du calendrier des travaux. Le bureau du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) au Cameroun s'est chargé de coordonner l'élaboration du rapport, chacun des autres organismes devant lui communiquer des informations pertinentes en se fondant sur les articles de la Convention intéressant ses activités. Les manifestations organisées à l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 8 mars 2008, ont été préparées conjointement par les organismes des Nations Unies en étroite coopération avec le Ministère camerounais de promotion de la femme et de la famille. Dans le cadre de ces manifestations, des journalistes et des représentants d'ONG ont été invités à une cérémonie présidée conjointement par le Ministère, le coordonnateur résident de l'ONU et le Directeur du Centre. Une conférence de presse a été mise à profit pour appeler l'attention des professionnels des médias sur le rôle indispensable qu'ils avaient à jouer dans la lutte contre l'impunité des auteurs de viols de femmes et de filles, en rendant compte des violences commises contre les femmes.

46. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation internationale du Travail et le Centre ont mis en place un projet commun destiné à évaluer la situation des peuples autochtones du Cameroun et à élaborer des programmes visant à améliorer leur condition. Du 10 au 12 avril 2008, le Centre a participé à un atelier consacré aux contributions des Bakas et des Mbororos, deux groupes marginalisés et vulnérables, aux consultations tenues par le Gouvernement camerounais en vue d'élaborer une nouvelle stratégie pour la réduction de la pauvreté. En juin 2008, les trois organismes ont mené une mission conjointe dans l'est et le sud du pays afin d'évaluer les conditions de vie de ces groupes. L'équipe a rencontré des responsables de l'administration locale, des représentants de la société civile, et des membres des deux communautés et conclu que les deux groupes faisaient l'objet de discriminations et n'avaient qu'un accès limité à l'éducation, aux soins de santé, à des installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement et à la propriété.

47. En novembre 2007, le Centre a participé activement à une réunion organisée conjointement par le PNUD et le Ministère camerounais de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire pour discuter des activités menées

pour faire reculer la pauvreté et mettre en route un programme de subventions en faveur de 93 communautés rurales, portant une attention particulière aux femmes et aux personnes vivant avec le VIH/sida.

48. Le Centre a par ailleurs contribué régulièrement aux discussions consacrées à la situation difficile prévalant sur le plan humanitaire et des droits de l'homme dans l'extrême nord du Cameroun, situation caractérisée par la famine, la sécheresse, la précarité des conditions de vie et la défaillance des services sociaux.

V. Conclusions et recommandations

49. **La stratégie adoptée par le Centre en 2006 commence à porter ses fruits. Le Centre est à présent bien connu, et des organisations nationales et régionales réputées lui accordent leur confiance, font appel à ses compétences et lui demandent conseil. Les liens avec les gouvernements de la sous-région ont été étoffés et des interlocuteurs ont été trouvés au sein des ministères compétents. Le Centre reçoit bien plus de demandes de coopération technique, de formation et de conseil juridique qu'il n'a les moyens de traiter, malgré l'augmentation de ses ressources humaines et financières. En 2007, il avait reçu une seule demande de coopération technique; en 2008, quatre gouvernements et un réseau de la sous-région ont émis le souhait de mener des activités de coopération technique avec lui. En outre, le Centre a poursuivi ses activités dans le cadre du protocole d'accord avec la CEEAC, en particulier ses activités de formation aux droits de l'enfant, aux questions touchant la paix et la sécurité et aux droits de l'homme en général.**

50. **Le Centre continuera à s'efforcer de travailler de plus en plus en concertation avec les équipes de pays des Nations Unies afin que tous les programmes menés par l'ONU dans la région aient en commun une approche fondée sur les droits de l'homme, ce qui permettra une meilleure compréhension des besoins des personnes vulnérables et l'élaboration de mesures plus ciblées. Par ailleurs, le Centre continuera de développer ses programmes consacrés à la démocratie et à la justice transitionnelle, afin de faire mieux comprendre ces questions et de contribuer aux processus politiques de consolidation de la paix et de transition en cours en Afrique centrale. Les programmes de développement des capacités et d'information à long terme du Centre continuent d'avoir des effets de plus en plus importants sur la discrimination fondée sur le sexe et la violence sexiste.**

51. **Par ailleurs, le Centre s'emploiera à travailler de plus en plus en concertation d'une part avec les gouvernements et les organisations de la société civile et d'autre part avec ses partenaires régionaux et internationaux, afin d'obtenir des résultats et une influence durables. Enfin, il continuera de conseiller les gouvernements de la région et d'appuyer les efforts qu'ils déploient pour s'ouvrir pleinement aux initiatives de protection des droits de l'homme et permettre au Centre et aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales des Nations Unies d'appuyer leurs efforts dans ce domaine d'activité.**

52. **Le Centre tiendra compte de tout ce qui précède pour élaborer sa nouvelle stratégie en 2009. À court terme, l'accent sera mis en particulier sur les activités suivantes : le développement des capacités des peuples autochtones de**

faire face au racisme et à la discrimination; la sensibilisation des forces de sécurité et de l'administration pénitentiaire du Cameroun, du Congo et du Gabon aux principes énoncés dans la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et ses protocoles additionnels; la lutte contre la traite des êtres humains, en particulier des enfants, en collaboration avec la CEEAC; l'appui aux campagnes publiques de sensibilisation au problème de la violence contre les femmes; et le suivi des activités de développement des capacités organisées en 2008. Le Centre poursuivra également son action dans le domaine de la paix et de la sécurité, et apportera un soutien accru au Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. Il continuera aussi d'apporter ses conseils techniques et son aide aux institutions nationales de promotion des droits de l'homme des pays de la région, en particulier celles du Cameroun, du Congo, du Gabon et de la Guinée équatoriale.